

2023 - 013



OBJET DE L'ARRÊTÉ

**Autorisation de vente
Ambulante annuelle**

**CAMION PIZZA
Monsieur LAURENT Eric
4, ter, rue de la République
94250 Gentilly**

2023 - 013

Pour ampliation
Le Maire
Pr Le Maire
L'adjoint délégué

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE (VAL-DE-MARNE)

ARRÊTÉ DU MAIRE*Le Maire du Kremlin-Bicêtre,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-126 en date du 15 décembre 2016 portant approbation du nouveau règlement municipal des terrasses et des étalages ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 portant revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'appel à candidatures pour l'installation de food trucks sur le territoire de la commune, valant cahier des charges, publié en novembre 2022 ;

Vu la candidature de **Monsieur LAURENT Eric**, sollicitant l'autorisation de vente ambulante;

Vu la décision de la commission d'attribution des emplacements de food trucks du 4 janvier 2023,

ARRÊTÉ :

Article 1 : L'autorisation de vente de pizza est accordée à Monsieur Eric LAURENT pour la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2023** aux emplacements, jours et horaires suivants :

Place de la Comète : MARDI, JEUDI, SAMEDI de 17h à 22h.

Article 2 : Le permissionnaire est soumis au paiement de droits de voirie fixés suivant la réglementation en vigueur et s'élevant forfaitairement pour l'année 2023 à : **2094.18 €**

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Article 4 : La présente permission de voirie peut être retirée sans aucune indemnité, en cas d'inobservation d'une des prescriptions du cahier des charges signé par chaque candidat.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- au pétitionnaire
- au secrétariat général de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- à Monsieur le commissaire de police de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- aux services de la Préfecture du Val-de-Marne

Fait au Kremlin-Bicêtre, le

02 FEB 2023



Pour le Maire Jean-Luc Laurent et par délégation,
L'Adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace public
et de la propreté,

Sidi CHIAKH

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20230202-2023-013-AR
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023